

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 33**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le samedi 27 juin à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

**ABSENTS :**

**POUVOIRS :**

Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Branchement électrique chalet-buvette**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le raccordement électrique a été mis en place à proximité du chalet-buvette avec un compteur dédié. Il convient maintenant d'effectuer le branchement entre le tableau électrique du chalet-buvette et le compteur, Monsieur le Maire présente le devis proposé par l'entreprise DOUCET qui s'élève à 1 693,98 € HT.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**décide** de procéder au branchement électrique du chalet-buvette,

et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



Le Maire,

